

De quelques termes curieux, oubliés ou désuets du langage forestier

par Henri FROMENT

avec la collaboration de Marie-Noële GRAND-MESNIL

Ce petit travail est le souriceau issu d'une montagne que j'avais commencé d'édifier en recensant quantité de mots appartenant au vocabulaire forestier : termes de vénerie ou de technique sylvicole, langage de métiers, expressions anciennes, définitions de botanique et de géologie.

En bon Gâtinai, j'y avais ajouté nombre de mots du parler local qui ne figuraient pas dans les ouvrages consultés mais qui sont encore, sinon employés, du moins compris dans nos villages aux «reins» de la forêt.

Las ! mon petit glossaire devint un monstre lourd de plusieurs centaines d'entrées et cependant encore incomplet dans chacune de ses rubriques, c'est-à-dire impubliable dans le cadre de «La Voix de la Forêt». Mes bons amis des A.F.F. m'ont aisément convaincu que, si l'idée de départ était intéressante, la réalisation, pour notre revue, souffrait à la fois d'obésité et de naïveté. Il fallait y opérer des coupes sombres au sens habituellement reçu, exactement contraire à celui que donnent les forestiers à cette expression.

Ramenant mon mégaloglossaire à des proportions plus modestes, j'en ai retiré la plupart des mots d'usage courant expliqués dans les dictionnaires ou encyclopédies, les termes scientifiques dont l'usage appartient aux spécialistes de la botanique, de la géologie et de la pédologie et les vocables de vénerie figurant déjà dans de nombreux ouvrages.

Il me fallait aussi éliminer des termes de pure technique forestière dont la définition et l'emploi sont affaire de gens de métier pour lesquels il existe d'excellents glossaires.

De ces diverses rubriques, j'ai cependant conservé des mots ayant une résonance locale et dont il était utile de préciser le sens forestier originel, déformé par l'usage courant. Et j'ai maintenu les vocables du parler local se rapportant à la forêt, aux carriers, aux métiers du bois tels qu'on les appliquait naguère. L'on trouvera donc ici de nombreux termes qui peuvent susciter la curiosité ou l'amusement, ou permettre une meilleure compréhension des vieux textes.

C'est bien là tout ce que je souhaite, n'étant point spécialiste en aucun des domaines cités plus haut. Au lecteur de juger. S'il reste sur sa faim, il se tournera vers les ouvrages techniques et voudra bien me pardonner de m'être tenu ici, pour respecter les impératifs de notre publication, à de modestes limites.

Il me reste à mentionner —tâche agréable— que notre collègue Marie-Noële GRAND-MESNIL, Archiviste paléographe, héritière d'une longue tradition forestière et spécialiste de cette histoire, a eu la grande gentillesse de revoir, perfectionner et affiner ce travail ; qu'elle soit ici remerciée de son érudite collaboration.

ABROUTI : Arbre ou buisson dont les basses branches, rameaux et bourgeons ont été mangés par les grands animaux —cervidés— jusqu'à hauteur de cou levé.

AFFOUAGE : Coutume ancienne toujours en vigueur dans certaines provinces. Droit pour les habitants d'une commune de prendre des branchages pour leur chauffage dans les bois communaux ou dans une coupe que la commune s'est fait attribuer, délimitée et marquée par les agents de l'O.N.F. Les *affouagers* ou *affouagistes* bénéficiaires peuvent alors abattre ou faire abattre le bois.

ANNEAU DE SORCIERE : Voir Rond de Sorcière.

BAGUENAUDE : Nom local donné à l'Alise comestible, fruit de l'Alisier de Fontainebleau, autrefois vendu au marché de cette ville. Ne pas confondre avec la graine en gousse du Baguenaudier.

BALAI DE SORCIERE : Déformation produite sur certains résineux et feuillus (Bouleaux, Charmes) par l'attaque d'un parasite. Les rameaux paraissent suractivés localement et s'enchevêtrent en une masse anarchique, sombre et serrée qui n'affecte pas la santé générale de l'arbre sauf si elle se fixe sur la tige principale (Voir *VIVIEN*, «Voix de la Forêt» 1976, 24, photo n° 34).

- BASTRINGUE** : Nom familial du **compas forestier**, sorte de **grand pied** à coulisse permettant de déterminer le **diamètre** d'un arbre.
- BIQUETTE** : Terme désignant le petit de la chèvre, utilisé **familièrement** pour la petite biche figurant sur les **panneaux**, signalisations et papiers à en-tête de l'O.N.F.
- BLANCHIS** : Marque dite aussi **miroir** ou **flachis** faite sur l'arbre par le tranchant du marteau forestier qui écorce le bois et permet au technicien d'appliquer l'empreinte figurée en relief sur l'autre partie du marteau. Le tout constitue le **martelage**.
- BLEAUSARD** : Varappeur (en général Parisien) s'entraînant à l'escalade sur les rochers dans le Massif de Fontainebleau. Terme créé vers 1930 par les rochassiers du Club Alpin français. «Le Bleusard» : revue de cette association.
- BOIS-DOUX** : Nom donné jadis par les enfants du Gâtinais au bois de réglisse en bâtonnets à mâcher.
- BOIS DE FER** : Bois du charme-houblon.
- BOIS-JOLI, BOIS-GENTIL** : Nom ordinaire du Daphné, arbuste ressemblant au Laurier, à floraison précoce et longue.
- BOIS-NOIR, BOIS DE CHIEN** : Autre nom de la Bourdaine dont le bois était obligatoirement réservé par les adjudicataires des coupes des forêts royales pour la fabrication de la poudre à canon.
- BOIS-PUANT, BOIS PUNAIS** : Autre nom du Cornouiller sanguin. Le nom de Bois-puant, ou **putiet**, s'applique aussi au Merisier à grappes.
- BOISSETIER** : En langage local : habitant d'une commune usagère riveraine de la forêt qui «va au bois», c'est-à-dire ramasser du bois mort et des pommes de pin pour son chauffage.
- BOURRE** : Nid d'Écureuil en forme de boule, bien visible l'hiver dans la ramure.
- BOUTISSE** : Pavé rectangulaire valant en principe un pavé et demi en surface. S'employait dans les murs de grès, posé de place en place en travers de l'appareillage de telle sorte que l'on en voyait les deux bouts, d'où son nom. S'emploie toujours pour les dallages. La **boutisse de bâtard** est plus petite que la **boutisse d'échantillon**.
- BRIGOT ou BRIGAUT** : Terme très employé autrefois en Gâtinais. Bois de chauffage de petit calibre façonné en tronçons de deux pieds et demi de long (76 cm).
- BROGNE, BROUSSIN, CHAUDRON** : Grosse loupe, excroissance ligneuse à peu près hémisphérique apparaissant sur un tronc. On dit encore de nos jours : un **chêne brogneux**.
- CANCHE** : Sorte de jonc dont on faisait de petits paillassons pour le séchage des fromages de Brie. Dans le Massif de Fontainebleau : petite vallée rayonnante autour de la platière rocheuse. Exemple : la Canche Guillemette, les Canches de Recloses.
- CANIVEAU** : Type de pavé.
- CASSEPOT** : Nom local de la Bétoine. A donné son nom à l'un des alignements rocheux de la forêt.
- CAVALIERE** : Allée forestière qui escalade une crête et la redescend en allant **par monts** et **par vaux**. A pris abusivement le sens de route ou de sentier réservé aux cavaliers. Denecourt a écrit : «Après avoir traversé une route charretière, notre sentier se marie pendant deux minutes avec une cavalière».
- CHABLIS ou CHABLÉ** : Arbre accidentellement déraciné, brisé par le vent ou tombé de vieillesse. La partie restée debout s'appelle **chandelle**, **chandelier**, **chicot** ; la partie tombée est dite **volis** ou **bois volis**. Les forestiers procédaient autrefois à des «marquements de chablis» et les vendaient, façonnés ou non.
- CHARBONNETTE** : Le plus petit calibre de bois façonné, minces ronds utilisés pour la fabrication du charbon de bois ou pour la distillation, longtemps spécialité de Clamecy.
- CHASSE A GRÉS** : Outil de carrier. Sorte de burin utilisé pour donner un profil trapézoïdal à certains pavés (Voir «esnilloir»).
- COIN** : Type de pavé. Outil à profil triangulaire utilisé pour fendre le bois. Outils de carriers de diverses formes.
- CORDE** : Ancienne mesure de bois de chauffage. La **corde des Eaux et Forêts** ou **Corde d'Ordonnance** valait environ 3,85 stères, la **corde de grand bois** 4,4 stères, la **corde de port** 4,7 stères. L'expression «bois de corde» s'est maintenue pour désigner le bois de chauffage de qualité. Dans les villages du Gâtinais, on dit encore «une corde» pour quatre stères.
- CORNE DE CERF** : Branche cassée sur un feuillu, mais demeurée suspendue. Décapée par les intempéries, c'est un excellent bois de chauffage que les boissetiers s'efforçaient d'attraper (au besoin avec des crochets ferrés interdits par la législation forestière).
- COTRET ou COTTERET** : Fagot lié avec des **harts**, coupé à deux pieds de long, de diamètre plus fort que le bois de bourrée.
- COUPE CLAIRE, COUPE SOMBRE** : Termes forestiers détournés de leur sens originel dans le langage courant : une **coupe claire** enlève beaucoup d'arbres, une **coupe sombre** très peu (les cimes continuent alors à se toucher et il fait sombre dans une parcelle ainsi traitée). L'expression vernaculaire a inversé ce sens.
- COUPERET** : Pesant marteau de carrier, de 2 à 8 kg, à double tranchant, utilisé pour la taille du grès.
- COUTRE et DÉPARTOIR** : Outils à fendre le bois selon le fil pour en tirer des lattes, merrains, douves de tonneau ; très utilisés à Tronçais.
- CROIX DE BUCHERON** : Appareil formé de deux baguettes dont l'agencement permettait, par visée à l'œil puis calcul simple, d'estimer la hauteur d'un arbre.

CUL-DE-CHAUDRON : Nom vulgaire du fruit de l'Amélanchier des rochers. A donné son nom à un ancien triage de la forêt.

CUL-DE-CHIEN : Nom vulgaire du fruit de l'Églantier.

CUL-DE-SINGE : Nom vulgaire de la nêfle. Les néfliers devaient être laissés sur pied par les adjudicataires de coupes parmi les «arbres portant fruits».

CULÉE : Souche d'un arbre. **Culée blanche** : abattage en laissant la souche en saillie, la surface coupée apparaissant blanche ; **culée noire** : abattage en arrachant souche et racines.

DANGER : Terme de droit féodal le plus souvent employé dans l'expression «**tiers et danger**», sorte de lourde taxe forestière au profit du roi. L'église d'Avon conserve la pierre tombale de Noël Michenet, **sergent dangereux** décédé en 1549 ; ces gardes collectaient les droits de «tiers et danger».

DÉFRAILLONNER : Terme local signifiant défricher grossièrement un terrain. **Frailon** : étendue boueuse marécageuse encombrée de végétation pourrissante et d'accès difficile (lieu dit parcelle 406).

DEUX : Le **pavé de deux** est de même taille que le **gros de deux**, mais en moins épais.

DOLOIRE : Outil tranchant pour égaliser les lamelles de bois fendus en tonnellerie.

DORMOIR : Lieu ombragé où les bestiaux et troupeaux usagers venus des villages riverains se reposaient aux heures chaudes. Motif souvent traité par les paysagistes de Barbizon. Le nom subsiste en toponymie (Dormoir de Lantara).

ÉCALES : Déchets de taille des pavés de grès que les carriers abandonnaient à l'arrière du **front de taille** en tas souvent énormes, toujours abondants de nos jours.

ÉCHANTILLON : Le **pavé d'échantillon** est le modèle le plus anciennement répandu pour le pavage des routes ; il mesurait 8 pouces d'arête.

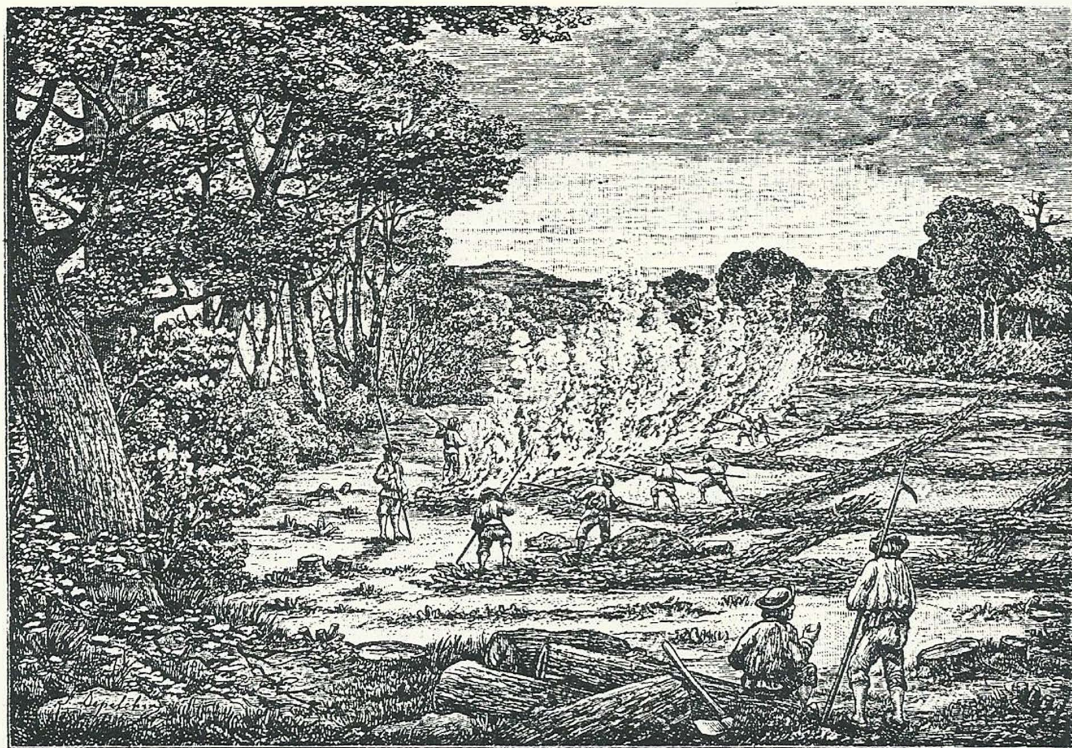
ENCROUÉ : Arbre déraciné ou cassé par le vent mais dont le houppier s'est enchevêtré dans celui d'un arbre voisin, son fût restant debout à l'oblique.

ENFONCOIR : Outil de carrier.

ÉPINE-VINETTE : Arbuste épineux à baies rouges utilisées en eaux de vie et confitures. Il était autrefois prescrit de le supprimer aux abords des cultures, accusé de transmettre la rouille du blé.

ESNILLOIR A GRES : Lourd marteau de carrier donnant un profil trapézoïdal à certains pavés dits ainsi «**esnillés**». On employait aussi la **Chasse à grès**.

ESSARTER : Défricher en enlevant tous bois, épines et broussailles. Les **essarts** : lieux défrichés, le plus souvent à l'époque médiévale.

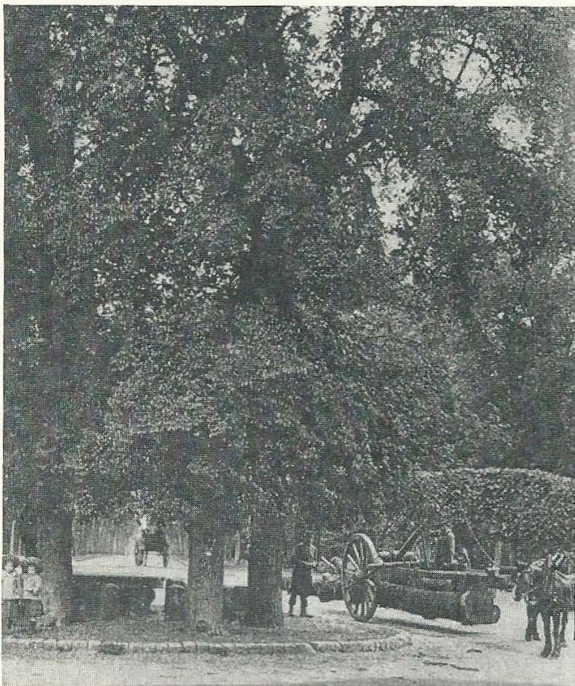


*Essarter-Essartement. Sartage en forêt.
Dessin d'E. ROUSSEAU, gravure de F. DEPELCHIN 1886 (Collect. P. DOIGNON)*

ESTOC ou ETOC : Souche ou parfois tronc d'arbre. Coupe à blanc étoc : coupe rase d'une parcelle en retirant tous les arbres et brins de rejet.

ÉTOILE : Ancien nom des carrefours d'où partaient plusieurs routes, ornés souvent d'un poteau indicateur central portant des plaques rayonnantes orientées vers les divers chemins. (Étoile de Cumiers, Étoile des Forts de Marlotte).

FARDIER ou TRINQUEBALLE : Véhicule attelé de chevaux servant au débardage et au transport des grumes attachées sous les essieux. Chariots familiaux de la forêt dont le peintre Marcel JACQUE a fait un de ses sujets de prédilection.



Fardier stationnant à la Table du Roi. (Photo EMAIL, A. BREGER Frères. Collect. M.-N. GRAND-MESNIL).

FAULDE : Fosse où l'on fait brûler la charbonnette pour obtenir le charbon de bois soit en meule, soit en four ; emplacements souvent colonisés par une mousse rougeâtre et caractérisés par la persistance de charbons enfouis.

FAYARD, FOUTEAU, FAU, FOU : Formes locales issues du latin *Fagus* : hêtre (gros Fouteau, Faux de Verzy, Fou de Verdun). Traditionnellement, le forestier signalant un hêtre marqué à inscrire l'appelle Foyard. On dit aussi Feuillard (Les Grands Feuillards, les Petits Feuillards).

FENDEUR : Ouvrier spécialisé dans le travail du bois de fente, ou fendage des billes pour en tirer lattes, échalas, douves, etc. Il est dit aussi feuillardier. En Ile-de-France, ces travaux étaient exécutés par des équipes de nivernais et de morvandiaux.

FEUILLARD : Autre forme de Fayard ; aussi : bois léger fendu en deux pour cercler les futailles.

FLACHIS : Voir Blanchis.

FORME : Tranchée creusée le long du banc de grès à exploiter pour le mettre à nu sur toute sa hauteur.

FORTAGE : Droit, taxe payée par les carriers pour avoir le droit d'exploiter le grès, au profit du Capitaine des chasses ou du Gouverneur du Château ou, sous la Restauration, du Trésor de la Couronne. Son abolition fut une des revendications des carriers lors des violentes manifestations qu'ils déclenchèrent à Fontainebleau en 1830.

FOUÉE : Mot très ancien aux sens divers mais contenant toujours l'idée de feu : brassée de bois à brûler, feu de bois pour chauffer le four, fagot (« Deux bastons de courtet » XIVe siècle), flambée, provision de bois à brûler. De là on est passé à la chasse (prohibée) aux petits oiseaux, la nuit, à la clarté d'un feu, ou au gâteau cuit au four en même temps que le pain (Fouace).

FOURMILLEUR : Terme local : homme qui allait en forêt avec un tamis accroché au dos pour y récolter les « œufs de fourmi » (petits cocons) destinés à la nourriture des faisans d'élevage et de volière. D'où le nom de « Fourmis rouges » donné aux habitants du quartier SAINT MERRY à Fontainebleau.

GARDE : Employé de l'administration ou d'un particulier chargé de surveiller les bois et de participer aux opérations forestières. Le garçon-garde est un jeune qui se destine au métier. A l'église d'Avon se trouve la sépulture de Mathurin Alexandre, « sergent garde ordinaire pour le roy en Forêt de Bière », décédé en 1580. Depuis la Révolution et l'Empire, la moitié des fonctions de gardes des forêts domaniales figuraient parmi les « emplois réservés » aux braves ayant glorieusement servi la patrie. Notre époque préfère l'appellation « Agent technique ».

GARDE-GÉNÉRAL : Naguère, titre des élèves de l'École forestière de Nancy.

GARDE-MARTEAU : Ancien officier des maîtrises des Eaux et Forêts spécialement chargé de la garde du marteau forestier aux armes royales. Robert JAMIN, « garde-marteau du roy en sa Forêt de Fontainebleau », décédé en 1652, a sa sépulture en l'église d'Avon.

GARDE-MESSIER : Villageois chargé par ses concitoyens de protéger les moissons du village contre le gibier. Assez proche du garde-brou ou du garde-biche.

GATINE, GASTINE : Terrain pauvre, maigrement boisé, peu peuplé. Mot conservé en toponymie : Gâtinais, les Gâtines près Bourron, la forêt de Gastine chère à Ronsard.

GOUIS : Coin de carrié de petite taille, d'usage ou de nom probablement local.

GRUYER : Survivance du *gruarius* médiéval. Personnage qui semble avoir eu des fonctions à but financier : amendes, ventes de bois. Il y eut un « grand gruyer » en Forêt de Bière. Une ordonnance de François 1er dit : « Voulons que les bois de ventes qui seront adjudés soient martelés et marqués par les pieds corniers, des marteaux des maîtres de gardes, gruyers et verdiers chacun en leur garde, grurie ou verderie ».

GRUERIE, GRURIE : Droit de justice que le roi avait sur certains bois particuliers ou de communautés, consistant en amendes, confiscations, etc. En Forêt de Fontainebleau, le Bois des Seigneurs, appartenant à l'Abbaye de Saint-Victor de Paris, fut tenu en gruerie par le roi jusqu'en 1789.

GUIDON : Ligne gravée et noircie au sommet des bornes plantées le long du bornage sous les ordres du grand maître Duvaucel en 1750. Orienté parallèlement au bornage, le guidon dessinait un angle chaque fois que la ligne de lisière en faisait un. Les guidons sont toujours visibles sur les anciennes bornes.

HART : Vieux mot (d'origine celtique ?) désignant un lien de bois flexible pour fagots, bourrées, lattes ou échalas. L'administration désignait à l'exploitant forestier où ses ouvriers pouvaient couper des brins de 21 à 24 pouces de long, de la grosseur du petit doigt au plus et dits «trainants» ; un garde veillait à ce que les «bons rejets et maîtres brins» ne soient pas attaqués (Texte de 1797). Le hart désignait aussi la corde des condamnés : «A la hart» criait le bon peuple friand de tels spectacles.

LAIE, LAYE, LAYON : Chemins séparant les coupes, notamment dans les bois communaux : il existe en Forêt de Fontainebleau des layons séparatifs de parcelles.

LAMPION : Tricorne porté jadis par les dames lors des chasses à courre et maintenant par les ingénieurs de l'O.N.F. appartenant au beau sexe. Altération de lampon, agraphe qui servait à relever les bords de ce tricorne.

LARRIS : Désignation locale d'une lande rocheuse (Le Larris qui parle aux Trois-Pignons).

LOGE : Abri construit en forêt par les bûcherons et les carriers pour le temps de l'exploitation (Lieuxdits «Hautes-Loges», «Basses-Loges»).

MARCHAIS : Lieu marécageux ; parties inondables de la forêt («Marchais Artois», «Marchais muet»).

MARGOTIN : Petit fagot de menu bois pour allumer le feu. Du nom de l'Île-Margot, en Morvan ; longtemps spécialité de Surgy, port de l'Yonne en aval de Clamecy. Se vendait dans toute la région parisienne.

MARMENTEAU : «Bois de haute futaie conservé pour la décoration de la maison à laquelle il est attaché et que les usufruitiers n'ont pas la liberté de faire couper» (Littré).

MARRONAGE : Droit remontant au Moyen Age autorisant certains usagers à recevoir du bois pour la réparation et la reconstruction de leur maison sous surveillance des agents forestiers. Selon la tradition, Jean NICOT aurait ainsi été autorisé à prendre des chênes en Forêt de Fontainebleau pour construire sa maison de Marlotte (fin XVI^e siècle).

MÉFENDS, MÉFENTES : Terme (local ?) : déchets de scierie, chutes de fabrication de lattes, restes de tailles diverses utilisables pour le chauffage.



Platière - Mare de platière à Belle Croix.

Photo Charles FAMIN vers 1860 (Collect. P. DOIGNON ; voir «Voix de la Forêt», 1984/1, 39)

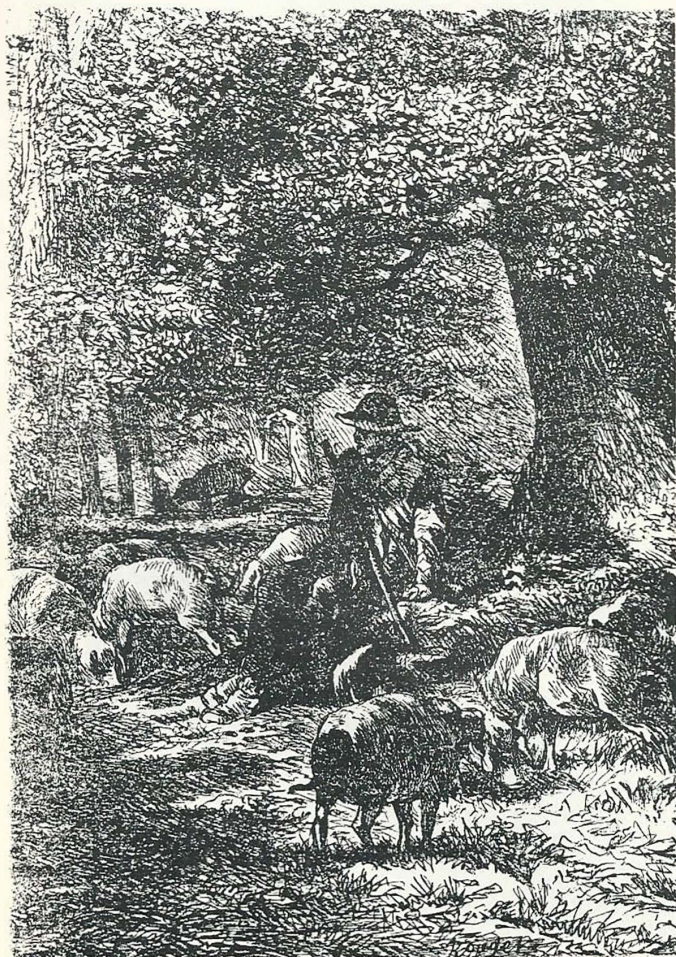
MENU-BOIS, MENUISE : Petit bois non empilable en corde ou en stère, de qualité inférieure, pour le chauffage.

MENUS-PRODUITS : Produits forestiers autres que le bois, non façonnés mais donnant lieu parfois à exploitation ou récolte organisée : fruits sauvages, fougère, pommes de pin, houx, escargots, muguet destiné à la vente (Blais).

MENUS-MARCHÉS : Autrefois, ventes et adjudications de chablis, arbres rompus, grosses branches cassées ne faisant pas partie des ventes ordinaires annuelles. Les adjudications de glandées pouvaient être considérées comme menus-marchés (Baudrillart).

MIROIR : Voir blanchis. C'est aussi la tache blanche au derrière du chevreuil.

MONT : En Forêt de Fontainebleau, plateau et crête où subsistent les assises lacustres du Calcaire de Beauce à végétation préférentielle de feuillus, au-dessus des grès et sables marins à végétation de conifères (Mont-Pierreux, Haut-Mont, Monts de Fays).



Paisson-Panage-Glandée. Dessin de Charles JACQUE ; gravure de ROUGET 1880, Collect. P. DOIGNON).

MONTOIR : Lieu où l'on monte à cheval ; borne servant à se hisser en selle. Se dit aussi d'une route montante (Montoir de Recloses, Route du Montoir).

MORT-BOIS : Arbustes et arbrisseaux sans valeur définis par la Charte aux Normands de 1315 : saules marsault, épines, aulnes, sureau, genêt, ronces. L'ordonnance de 1376 distingue soigneusement le **Mort-bois** du **Bois mort**, sec sur pied ou gisant. Distinction toujours en vigueur.

MOULE (BOIS de), MOLE : Bois de chauffage de qualité, façonné en rondins. Le nom de cette très ancienne mesure vient de l'appareil formé d'un cercle de fer qui servait à la mesurer. Trois moules constituaient une **voie** ou **charretée**, laquelle équivalait à la moitié d'une corde, ce qui met le moule à 0,64 stère.

MOULIN : Outil de carrier.

NID de SORCIERE : Voir Balai de sorcière.

PAISSON : Ce que pouvaient paître les animaux menés en forêt (glands, fânes). **Paisson pleine** se disait lorsqu'abondaient ces graines (on dit aussi **glandée**). Il subsiste en forêt une Route de la Paissou près de Marlotte, non loin de l'ancien chemin des vaches par où le troupeau communal allait paître.

PANAGE : Même droit d'usage que la **paissou**, mais concernant les porcs. Taxe à payer pour ce droit.

PAROIR : Outil de finissage utilisé par divers travailleurs du bois : sabotiers, tonneliers, fendeurs.

PAVÉ de GRES : Le **pavé d'échantillon** joue le rôle d'étalon de mesure. La **boutisse** vaut un pavé et demi, le **caniveau** 5 pavés, la **bordure** 2 à 4. On trouvait de plus : coin, deux, gros de deux, bordure de trottoir, marche, tablette, panneau, bâtard, pavé de rebut, déchets de taille ou écales (Voir ces mots).

PAVILLON (BOIS de) : Bois de chauffage formé de rebuts d'exploitation entassés en pyramide sur la coupe : racines, débris de branches, copeaux éclats de taille. L'usage local voulait que le bois de pavillon soit vendu sur place par les bûcherons à leur profit.

PERCHE : Ancienne mesure agraire de 18 à 22 pieds de côté selon les régions. Cent perches carrées faisaient un arpent ; la perche carrée des Eaux et Forêts valait un peu plus de 51 ca. La perche désigne aussi la tige des bois de cerf, un jeune arbre à tige longue et droite, un tuteur pour le houblon.

PERCHIS : Jeune bois composé de brins droits et fermes laissant espérer le développement d'une futaie.

PIF, PAF, POUF : En langage de carrier, degré divers de dureté et de qualité du grès selon le son plus ou moins clair rendu sous le marteau ; le grès pouf étant le plus friable.

PLATIERE : En forêt de Fontainebleau, plateau rocheux où la table de grès affleure avec failles, cuvettes et léger relief. Sans fissure elle retient l'eau de pluie qui forme des mares de **platière** (Mare aux Fées, Mare de Franchard).

PLEURE, PLEUR : Petite fontaine souvent réduite à un filet d'eau ou à un goutte-à-goutte fréquemment tarie (Les Quatre-Fontaines sur le sentier de la Tour Denecourt).

POMMIER : Aspect d'un arbre qui, poussant isolément, prend une silhouette arrondie à houppier large et bas. On dit aussi *loup*.

PRENDS, JE PRENDS : Cri par lequel un exploitant forestier indique qu'il achète le lot mis en vente aux enchères par l'O.N.F.

RABAIS (Vente au) : ou Vente aux enchères descendantes. Système d'adjudication jadis mis au point par l'administration des Eaux et Forêts et toujours appliqué. Chaque lot est proposé à une valeur supérieure au prix réel ; un agent énonce les chiffres en valeur descendante ; un acquéreur arrête cette énumération en criant «Prends» au prix qui lui convient et la coupe lui est adjugée. L'O.N.F. fixe pour chaque lot une valeur minimum au-dessous de laquelle le lot est retiré de la vente.

RAINETTE : Petit instrument servant à griffer, à «rainer» un tronc selon un code convenu.

RAMAGIUM : Ancien droit d'usage permettant aux habitants des paroisses riveraines de prendre du bois mort en forêt pour leur usage personnel. Source d'abus et contestations, il a permis, de Saint-Louis au XIXe siècle, à des milliers de pauvres gens de ne pas mourir de froid.

RACHASSEUR, RAT-CHASSEUR : Employé des anciennes capitaineries des Chasses, comme le faisandier ou le renardier.

REBUT (Pavé de) : Pavé de grès un peu plus petit que le pavé d'échantillon (Voir Pavé de grès).

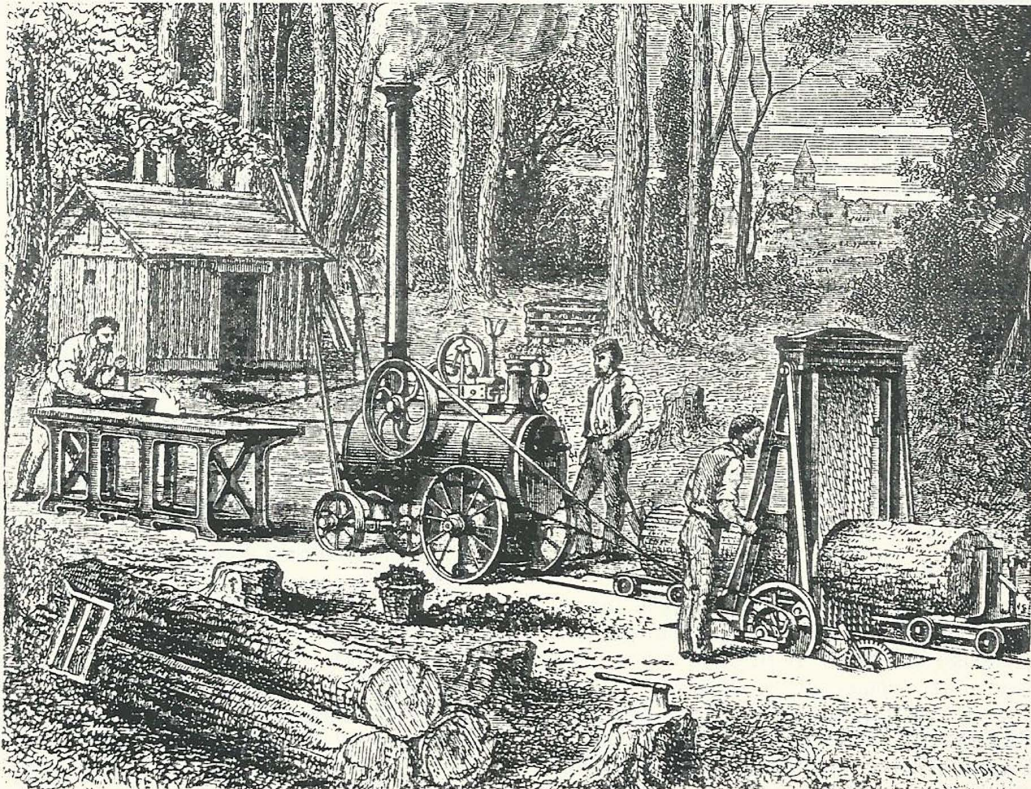
REINS de la FORET : Expression très ancienne désignant les bornages et les terres qui l'entourent. On parlait des villages «sis aux reins de la forêt» y ayant droits d'usage.

RÉMANENTS : Ce qui reste sur le parterre de la coupe après l'enlèvement (la vidange) des grumes et du bois en stères. Les rémanents étaient vendus pour la confection des fagots abandonnés aux bûcherons (Voir Bois de pavillon), brûlés sur place ou laissés à se décomposer sur le sol pour reconstituer l'humus.

RES NULLIUS : La «chose qui n'appartient à personne», comme le gibier en liberté. Se dit notamment du sanglier, qui vagabonde de forêt en forêt par migrations incontrôlables.

REZ-TERRE : Coupe d'un arbre au ras du sol, dite «à culée blanche» (Voir ce mot).

RHUME de SAINT-ROCH : Maladie des carriers portant le nom de leur patron. Sorte de silicose provoquée par le grès pulvérulent attaquant bronches et poumons. Dans son roman «Nathalie ou les Enfants de la Terre» qu'il situe en partie à Barbizon, André BILLY met en scène l'un de ces malades.



Scieurs. Scierie mécanique en forêt vers 1880. Machine à vapeur actionnant une scie circulaire (à gauche) et à droite une scie verticale à lames multiples débitant une bille en parquetage. Dessin de M. DEHANDIER ; gravure de SMEETON 1884 (Collect. P. DOIGNON).

ROCHER : Usage local à Fontainebleau du terme au singulier : chaîne rocheuse de grès basculés en chaos sur les pentes sableuses formant une unité distincte étendue, (Rocher Cassepot, Rocher Boulin, Rocher Canon).

ROMPIS : «On donne le nom de **rompis**, **volis** ou **volins** aux arbres qui ont été rompus par la moitié du corps ou dont les branches principales ont été détachées» (Baudrillart).

ROND de SORCIERE : Cercle formé par des champignons de certaines espèces dont la partie souterraine se développe en anneau, concentriquement.

ROUETTE : Lien fabriqué avec de jeunes tiges refendues et tordues ensemble pour attacher les bourrées. Mot ancien que j'ai encore trouvé dans un manuscrit local du Premier Empire. Quasi synonyme de Hart.

ROUILLE : Maladie cryptogamique de certains végétaux (Pins, céréales).

SABLON : Sable de Fontainebleau très fin accumulé par le vent. Au pluriel : étendue sableuse (Sablons d'Arbonne). Utilisé autrefois pour récurer les ustensiles de cuisine.

SCIEURS de LONG : Ouvriers travaillant à deux, maniant en va et vient une très longue scie dite «dégaine» en argot de métier pour débiter les troncs en longueur. Remplacés par les «moulins à scier le bois» au XVIIIe siècle, puis par les scieries mécaniques.

SERGEANT, SERGEANT à GARDE : Ancêtre du garde forestier.

SÉRIE : Ancienne subdivision forestière groupant cantons et parcelles. Les arbres **corniers** portaient ce repère remplacé de nos jours par une simple numérotation parcellaire. La «Série artistique» était la XXe ; les forestiers parlent toujours de «Séries d'aménagement».

SOUILLE : Flaque boueuse où s'ébat le sanglier pour se libérer des parasites qui infestent ses «soies» (poils). Végétation très basse, rampante qui couvre le sol forestier (La Souille aux pourceaux).

TABLE de MARBRE : Juridiction d'appel en dernier recours pour les litiges forestiers importants ; elle tenait ses séances sur la table de marbre du Palais de Justice à Paris sous l'ancien régime et dans les parlements provinciaux. Sa fonction était de recevoir les appels des jugements rendus par les maîtres des Eaux et Forêts.

TALUTAGE d'une souche : Son toilettage après la coupe, à la hache pour obtenir une bonne cicatrisation garante de la bonne repousse des rejets, et en oblique pour que l'eau de pluie ne puisse stagner sur la souche.

TARIERE de PRESSLER : Outil forestier permettant de prélever une carotte (petit cylindre de bois) dans un tronc d'arbre en vue de divers examens.

TIRE-SEVE : Brin de taillis qu'on laisse subsister seul sur une souche pour qu'il monopolise la sève dont d'autres rejets bénéficieraient.



Scieurs de long. Débitage d'une poutre. Photo BODMER 1909 (Collect. de l'auteur).

T.M.F. : Tour du Massif de Fontainebleau. Sentier créé en 1970 par l'O.N.F., long de 70 km, balisé de traits horizontaux verts et blancs. D'où le nom de «**Ver blanc**» que lui donnent les randonneurs.

TOURNEBILLE, TOURNEBOIS : Outil de bûcheron utilisé pour retourner les billes des bois.

TRANCHET de DÉBIT : Outil de carrier.

TRINQUEBALLE, TRIQUEBALLE : Voir **Fardier**.

TROU A GELÉE : Dépression ou éclaircie forestière mal protégée des gelées de printemps.

USAGES : Droits très anciens, acquis pour Fontainebleau et les communes du bornage dès le XIIIe siècle, accordés aux habitants ou aux communautés religieuses (Ramassage du bois mort —**ramagium**—, pâture des bestiaux en forêt —**païsson, panage**—). La Réformation de 1664 a recensé dans chaque paroisse des reins de la forêt les maisons usagères.

VENTES : Espace de terrain sur lequel une coupe a été vendue. De nombreux lieuxdits portent le nom des Ventes associé à celui d'anciens adjudicataires (Ventes Nicolas, Ventes Emblard, Ventes Héron). Les Ventes à la Reine rappellent que la reine Isabeau de Bavière reçut la forêt en douaire.

VIANDARD : Braconnier équipé qui vend fort cher les produits de sa chasse : **venaison**, **massacre** (tête de cerf avec ses bois), **nappe** (peau). Par extension, se dit aussi d'un mauvais chasseur.

VOIE, CHARRETÉE : Ancienne mesure de bois de chauffage (Voir **Corde**).

VOLIS, VOLE, VOLINS : Bois cassé par le vent (Voir **chablis, rompis**).